



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/396

Opération n° 01CHARVE Horloge Charvet dite « Horloge aux Guignols » - Remplacement de la signalétique pérenne sur la façade place du Petit Collège des Musées Gadagne, suite à l'installation de l'Horloge Charvet – Adaptation du montant de l'opération par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-4, programme 20005.

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/396 - OPERATION N° 01CHARVE HORLOGE CHARVET DITE « HORLOGE AUX GUIGNOLS » - REMPLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE PERENNE SUR LA FAÇADE PLACE DU PETIT COLLEGE DES MUSEES GADAGNE, SUITE A L'INSTALLATION DE L'HORLOGE CHARVET – ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION PAR AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2009-4, PROGRAMME 20005. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012/4653 du 2 juillet 2012 le Conseil municipal a approuvé l'Approbation du protocole transactionnel entre la Société FORTUNE et la Ville de Lyon ainsi que l'acquisition par la Ville de Lyon de l'Horloge Charvet dite « Horloge aux Guignols »

Par délibération n° 2020/5411 du 27 janvier 2020 le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération n° 01CHARVE « Horloge Charvet dite "Horloge aux Guignols" » - Acquisition et installation au Musée Gadagne pour un montant estimé à 318 520 € TTC, comprenant l'achat (100 000 €), l'étude patrimoniale (8 520 €) et les travaux et études détaillées afférentes (210 000 €).

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Plan patrimoine PEP 2008-2014 », n° 2009-4, programme 20005.

L'horloge Charvet, du nom de son concepteur, dite aussi « horloge aux guignols », a été construite en 1864 et implantée en encastrement dans le mur d'une propriété privée, sise 8 rue de la Poulallerie à Lyon 2<sup>e</sup> arrondissement.

Cette horloge monumentale (haute de 7 mètres et large de 2,20 mètres) ne fonctionne plus depuis 2005, suite à la cessation d'activité de l'horloger qui l'entretenait.

Lors de son acquisition par la Ville de Lyon en 2012, pour un montant de 100 000 € conformément à la délibération n° 2012/4653 du 2 juillet 2012, il a été décidé de remettre cet élément du patrimoine horloger et folklorique lyonnais en marche et en valeur.

Bien que n'étant pas protégée au titre des monuments historiques, l'horloge constitue un élément notable du patrimoine lyonnais tant par son ancienneté que ses spécificités.

Il s'agit donc pour la Ville de Lyon d'engager une restauration, une remise en fonctionnement et une réinstallation de l'horloge Charvet en un lieu plus pertinent.

Après recherches et propositions, une installation au musée Gadagne a été proposée. Cet emplacement, sur le mur extérieur sud de l'Hôtel de Gadagne, place du Petit Collège, a été choisi pour sa pertinence thématique (ce dernier abrite le musée d'histoire de Lyon ainsi que celui des arts de la marionnette), ainsi que pour la visibilité et la fonction d'animation de cet espace public qu'apporteront la présence et le fonctionnement de l'horloge.

Cette opération a été inscrite dans la 4<sup>e</sup> Convention Patrimoine État/Ville présentée au Conseil municipal du 23 septembre 2019.

Le chantier se décompose en deux phases :

- la première phase a débuté en juin dernier avec la dépose de l'horloge et son acheminement dans les ateliers de restauration de l'horloger et des restauratrices de décor et de métal ;
- la seconde phase des travaux, en cours actuellement, consiste en la mise en place de l'horloge restaurée sur le mur sud du musée Gadagne, pour une réception des travaux attendue en janvier 2021.

Ces travaux impliquent la dépose de la signalétique d'information existante installée sur les façades de l'Hôtel de Gadagne, car celle-ci gêne la mise en place de l'horloge Charvet.

En conséquence, il convient d'équiper les musées Gadagne de nouveaux supports et mobiliers pérennes de signalétique cohérents avec la présence de l'horloge, qui fasse honneur au bâtiment Monument Historique, aux deux musées qu'il abrite et à ce témoin de l'histoire horlogère et populaire lyonnaise.

Cette opération liée à la signalétique se décompose en deux phases,

- la première phase concerne les études d'implantation et de conception, attribuées pour un montant de 7 088 €, au cabinet RL&A, architectes spécialisés en patrimoine qui ont conduit les études de maîtrise d'œuvre relative à l'installation de l'horloge ;
- la seconde phase, dont le montant définitif sera fixé après réalisation des études, porte sur la fabrication et la pose des nouveaux supports de signalétique pour un montant estimé à 9 398 €

Le montant de ces travaux complémentaires liés à la signalétique s'élève à 16 486 €TTC, et porte le montant global de l'opération, toutes dépenses confondues, à 335 006€répartis de la façon suivante : achat (100 000 €), étude patrimoniale (8 520 €) et travaux et études détaillées afférentes (217 088 €). Cette opération sera financée par affectation complémentaire de l'AP n°2009-4 « Plan patrimoine PEP 2008-2014 », programme n°20005.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n°2012/4653 du 2 juillet 2012, n° 2020/5411 du 27 janvier 2020 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## DELIBERE

- 1 - Le nouveau montant de l'opération n° 01CHARVE « Horloge Charvet dite "Horloge aux Guignols" » - Acquisition et installation au Musée Gadagne est approuvé et sera financé par affectation d'une partie de l'Autorisation de programme 2009-4, programme 20005.
- 2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses-en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, AP n° 2009-4, opération n° 01CHARVE, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - Antérieur : 108 520 €;
  - 2020 : 206 486 €;
  - 2021 : 20 000 €
- 3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET